

Réunion du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne d'Esgrime

Le 17 janvier 2011 à DINAN

Compte rendu et relevé des décisions prises

Membres du Comité Directeur présents :

- DESMARES Pascal
- DEUTSCHMANN Yann
- GUILLOMARD Sylvain
- JOSEPH Christian
- LEGRAND Marc
- LE PRISE Thierry
- NICOLET Frank
- ROUXEL Annick
- VIALLE Eric

Membres du Comité Directeur excusés :

- BUSSERY Jean
- GUEGAN Sabrina (Pouvoir donné à Marc Legrand)

Invités excusés :

- DUCOS Christian
- HAREL Charlie

Ordre du jour :

- 1 – Proposition de modification des statuts – article 13.6
- 2 – Projet de développement
- 3 – Assistance technique de la Ligue
- 4 – Tableau de bord budgétaire
- 5 – Proposition d'actions de la Commission Vétérans
- 6 – Création des commissions : arbitrage, discipline, escrime artistique.
- 7 – Nomination des référents de ligue pour les championnats
- 8 – Projet d'exposition itinérante

Compte rendu de la réunion

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour :

- ❑ **Démission de l'un des membres du Comité Directeur de la LBE**
Le Président Thierry Le Prisé fait lecture de la lettre de démission que lui a adressée Philippe Desbonnet le 8 janvier 2011. Le Comité Directeur de la Ligue prend acte de cette démission.
- ❑ **Approbation du Compte rendu de la réunion du dernier CD du 27 octobre.**
Le compte-rendu est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention.

1 – Proposition de modification des statuts – article 13.6

En l'état actuel, l'article 13.6 des statuts de la LBE stipule : « *Tout membre du CD qui a, sans excuse valable, manqué à 3 séances consécutives du CD, perd la qualité de membre du CD et doit être remplacé* ».

Le Président Le Prisé propose de supprimer l'expression « *sans excuse valable* » et de soumettre cette modification de l'article 13.6 à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2 – Projet de développement

- ❑ **Point A du projet de développement « *Incitation à l'escrime scolaire et articulation école/club* »**
Ce point est approuvé dans son intégralité, à l'unanimité, après tour de table et lecture des arguments transmis à Marc Legrand par les membres absents et excusés (Jean Bussery et Sabrina Guégan), sous réserve d'apporter à l'alinéa 3 la modification suivante : « *Aide financière : 45 € par enfant adhérent au club pour la première fois, à l'issue d'un cycle scolaire.* »
- ❑ **Point B du projet de développement « *Aide à la création de clubs* »**
 - Article B.1 : approuvé à l'unanimité
 - Article B.2 : approuvé à l'unanimité sous réserve d'y apporter la modification suivante : « *Offre des licences pour la 1^{ère} année d'existence du club, sauf mutations* »
 - Article B3 : approuvé à l'unanimité
 - Article B4 : approuvé à l'unanimité sous réserve d'apporter les précisions suivantes.
 - a) Le versement de cette aide se fera sur 2 ans. Un premier versement de 500 € sera effectué la première année à condition que le nouveau club dispose au minimum d'un effectif de 10 licenciés. Le solde de 500 € sera versé la seconde année sous réserve que le club dispose au minimum d'un effectif de 20 licenciés.
 - b) Tout nouveau club souhaitant bénéficier de cette aide devra préalablement présenter à la ligue un dossier faisant état minima : de son affiliation effective à la FFE, de la composition de son Comité Directeur, de la liste de ses licenciés, de sa progression sur 2 ans (pour la deuxième année).
- ❑ **Point C du projet de développement « *Croissance des clubs – Aide au développement des clubs* »**

Ce point est approuvé dans son intégralité, à l'unanimité, après tour de table et lecture des arguments transmis à Marc Legrand par les membres absents et excusés (Jean Bussery et Sabrina Guégan), sous réserve d'apporter au troisième alinéa la modification suivante :

« *Prime de croissance : prime du montant de la licence pour tout nouvel adhérent "de croissance" (à condition que l'adhérent n'ait jamais été licencié).*

Cette prime serait versée au club à condition :

- *que son effectif soit supérieur à l'effectif de l'année précédente pour la première année du dispositif.*
- *que son effectif soit supérieur au dernier effectif primé pour les années suivantes.*

□ **Mesure exceptionnelle d'aide aux clubs très récemment créés.**

Par 7 voix pour et 2 abstentions, le Comité Directeur de la Ligue approuve l'attribution exceptionnelle d'une aide de 1000 € aux quatre clubs qui viennent de se créer en Bretagne, à savoir :

- Rostronen
- Henon
- Redon
- Trégor

Cette aide sera attribuée aux mêmes conditions que celles qui figurent dans le point B.4. du projet de développement.

□ **Achat de matériel par la Ligue (en marge du projet de développement)**

A noter qu'une demande d'aide à l'achat de matériel sportif et administratif (5 pistes électriques, 1 piste de finale, 15 lames de compétition et un ordinateur portable avec imprimante) a été déposée auprès du Conseil Régional de Bretagne.

Le Comité Directeur souhaite qu'une demande de devis soit adressée à un troisième fournisseur avant que la Ligue n'engage la procédure d'achat.

3 – Assistance technique de la Ligue

Thierry Le Prisé informe les membres du Comité Directeur que Philippe Lemoine souhaite poursuivre ses missions d'assistance technique de la Ligue:

- a. sous réserve d'une définition plus précise de ses droits en tant que prestataire de services pour le compte de la LBE.
- b. sous réserve de ne pas se voir confier dans le cadre du nouveau contrat un périmètre de missions partiel ou restreint par rapport au périmètre des missions qui lui avaient été confiées fin juillet 2010.

Le Comité Directeur de la Ligue est appelé à se prononcer entre le renouvellement du contrat de prestation de Philippe Lemoine aux conditions exigées par celui-ci, ou la mise en œuvre de nouvelles modalités de partage du travail d'administration de la ligue entre tous ses acteurs.

Avant le vote, un tour de table est organisé au cours duquel chacun des membres présents donne son avis. Marc Legrand fait lecture des arguments que Sabrina Guégan et Jean Bussery (absents et excusés) lui ont transmis.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

- Pour le renouvellement du contrat de Philippe Lemoine aux conditions exigées par celui-ci : 3 voix
- Pour la mise en œuvre de nouvelles modalités de partage du travail d'administration de la ligue entre tous ses acteurs : 7 voix.

4 – Tableau de bord budgétaire

Une réunion de la commission finances a eu lieu dernièrement entre Annick Rouxel (Trésorière), Jean Bussery (membre du CD de la LBE) et Christian Joseph (membre du CD de la LBE). Les travaux sont en cours.

5 – Proposition d'actions de la commission vétérans

La Commission Vétéran est composée de Robert Jaray (Président du Cercle de l'Escrime de Saint-Brieuc), de Stéphane Gaudin (Vice-Président du CDE 22), d'Olivier Le Corre (épéiste licencié aux Cadets de Bretagne) et de François Szuba (fleurettiste licencié à Cesson-Sévigné).

Cette commission propose :

- L'organisation d'une « *Coupe de Bretagne des plus de 35 ans* ». Cette coupe se ferait sous la forme d'un circuit régional. Les 4 compétitions (3 + 1 finale) auraient lieu en quatre lieux différents (un par département).
- L'organisation d'une compétition « *Duo en Bretagne* » ouverte aux plus de 35 ans, par équipes de 2 (un épéiste et un fleurettiste).

Les deux projets sont approuvés à l'unanimité ainsi que la prise en charge financière des trophées par la ligue (pour la finale de la « *Coupe de Bretagne des plus de 35 ans* », et pour la compétition « *Duo en Bretagne* »).

6 – Création des commissions : arbitrage, discipline, escrime artistique

Les propositions du Président Thierry Le Prisé pour ce qui concerne les missions de la CRA (d'après l'article 19.6 des statuts de la Ligue et le règlement fédéral actualisé au 11/12/2010) ainsi que la composition de ces commissions sont acceptées à l'unanimité :

Commission Régionale d'Arbitrage :

- **AR FLOC'H Tristan** (Président du club d'escrime de Vannes, Arbitre en Formation Nationale Epée et Régionale Fleuret)
- **GUYOMARD Sylvain** (Membre élu de la LBE, Maître d'Armes, Arbitre National Sabre, Régional Fleuret et Epée)
- **LEGRAND Jean** (Arbitre Régional Fleuret)
- **PERON Océane** (Arbitre Régional Sabre)
- **TOMINE Thierry** (Maître d'armes, Arbitre Régional Fleuret et Epée)

Le Président de la CRA sera choisi parmi les 5 membres.

Commission Régionale de Discipline

- **DEUTSCHMANN Yann** (Membre élu de la LBE, Président du club d'Escrime de Saint-Méen-Le-Grand, Président du CDE 35)
- **DUCOS Christian** (Président du CDE 56)

- **LE PRISE Thierry** (Président de la LBE, Maître d'armes, Arbitre Régional Fleuret et Epée)
- **HAREL Charlie** (Président du CDE 29, Arbitre Régional Fleuret)
- **POULET Olivier** (Président du club d'escrime de Saint-Grégoire, Avocat)
- **ROUXEL Annick** (Trésorière de la LBE, Présidente du CDE 22)

Le Président de la CRD sera choisi parmi les 6 membres.

Commission Régionale « Escrime artistique / escrime ancienne »

- **HENIN Thibault**
- **HUGUENET Corinne**

La constitution de cette commission est à compléter et finaliser en concertation avec les intéressés.

7 – Nomination des référents de ligue pour les championnats.

Il a été convenu que les membres du Comité Directeur de la Ligue présents lors des compétitions (au titre de Maîtres d'armes, ou d'organiseurs), ainsi que des membres de l'ETR (sur délégation du CD de la Ligue) pouvaient assumer le rôle de « référent de Ligue ».

8 – Projet d'exposition itinérante

Projet initié par Sabrina Guégan et jugé très intéressant.

Dans la perspective de l'organisation de cette exposition, le Président Thierry Le Prisé a pris contact avec des membres de la FFE (Gérard Six) ainsi qu'avec le conservateur du musée de l'escrime de Bruxelles.

Les cibles « technico-ludiques » utilisées au Grand-Palais lors des derniers Championnats du monde pourraient éventuellement être utilisées dans le cadre de cette exposition itinérante.

En parallèle Le Président du REC est disposé à apporter son aide pour l'organisation d'évènements de communication sur le territoire de la Ligue.

Fin de la réunion vers 23 heures.